

FORESTIERS PRIVÉS DU CANTAL



Bulletin d'information du Syndicat : Forestiers Privés du Cantal

n° 2 - Janvier 2016

Assurer sa forêt, une nécessité...

Chers Adhérents

Vous investissez beaucoup de votre temps et de votre argent pour bâtir des peuplements forestiers. Pensez à les garantir contre les risques de toutes sortes.

Assurance Responsabilité Civile

La responsabilité du sylviculteur est quelquefois engagée lors de chutes d'arbres, de tempêtes qui occasionnent des dégâts sur les biens d'autrui, ou les atteintes aux personnes au détour des chemins publics.

Par votre adhésion à votre Syndicat, vous êtes couvert pour ce risque.

Incendie Tempête

Pensez à contacter votre syndicat, qui peut vous aider dans l'opportunité d'assurer votre forêt.

Une première approche des peuplements et de leur valeur permet une aide à la décision.

Une simulation de couverture d'assurance est réalisable pour apprécier le coût et le bien fondé de l'assurance incendie, tempête.

Le mot du Président

Chers adhérents,

Depuis fort longtemps, la forêt occupe une place privilégiée dans l'imaginaire collectif.

L'actualité mondiale avec la COP 21 organisée en France met notre forêt au centre de toutes les attentions. Elle capte le CO2, purifie l'eau et l'air. La réalisation de nos plans de gestion et les contrats de certification favorisent la biodiversité.

Mais pour être des acteurs incontournables et crédibles nous devons être aussi de véritables gestionnaires, c'est-à-dire des producteurs qui savent investir, faire des choix d'essences et programmer à long terme les récoltes de demain. Le processus économique ne doit pas être oublié.

Quel sera le captage de CO2 s'il n'y a pas demain de vrais sylviculteurs qui pourront vivre de leur travail en produisant un matériau indispensable et en contribuant à l'économie locale, et à la multifonctionnalité de la forêt.

Notre société redécouvre tous les bienfaits de la forêt et du bois, c'est une chance pour nos forêts et une opportunité pour nous, sylviculteurs.

La forêt produit, qu'elle soit gérée ou non. Cependant, si nous prenons les moyens d'accompagner son développement dans le respect de la gestion durable, quelle que soit la taille de nos parcelles et la nature de notre production, tous les rôles de la forêt seront dynamisés. Le sylviculteur assurera son revenu et nos territoires développeront l'emploi local.

Bonne année à tous !

Jacques Lacoste



Photo G.Morin

L'assistance à notre Assemblée Générale à Chaudes-Aigues le 12 juin 2015

La Forêt en ligne...

Le site des propriétaires forestiers est né. C'est un outil pour gérer sa forêt et pour communiquer avec les autres acteurs de la filière, gestionnaires, entrepreneurs du territoire, exploitants forestiers, transporteurs, scieurs et transformateurs.



Voici la page de présentation du site.

www.boisdauvergne.com

Les onglets du menu permettent de sélectionner les pages et d'accéder aux différents services.

Gérer sa forêt. Le travail de collaboration avec les différents services, banque de données cartographiques d'Auvergne, IGN, CRPF, DIREN, DREAL, abouti à la mise à disposition d'une interface cartographique, très pratique pour visualiser et localiser ses parcelles, consulter les photographies aériennes et décrire ses peuplements forestiers.

Une approche didactique des peuplements permet au propriétaire néophyte de sélectionner des plages de description, de structure et de diamètre unitaire pour avoir une idée de la dendrométrie des peuplements.

A partir des résultats de la description, le site propose des itinéraires sylvicoles qui guident le propriétaire et l'aident à prendre sa décision de gestion.

Gérer ses Chantiers. L'étape suivante

consiste à faciliter la gestion de tous types de chantiers, avec la préparation des plans des surfaces, des autorisations et des formalités préalables au commencement des travaux.

Le site permet également de **rechercher un professionnel** qualifié dans un secteur donné ; il donne également une information technique et économique sur le cours des bois mis à jour chaque semaine.

Foncier Forestier. L'objectif à terme est de proposer une bourse d'achat et vente, voire d'échange de parcelles forestières.

Démarche en ligne. Pour simplifier le travail administratif des propriétaires et de leurs gestionnaires, le site proposera de réaliser les démarches courantes en ligne en utilisant la base cartographique.

Forum Forêt et COP 21

Le 13 novembre dernier à Paris près de 500 personnes étaient réunies pour l'ouverture du Forum Forêt. Organisée par Fransylva et le CNPF dans le cadre de la COP 21, placée sous le haut patronage du Président de la République et le parrainage des Ministères chargés de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Économie et de l'Industrie, cette réunion lançait 149 jours de mobilisation et de manifestations. Elle a pris la forme d'un colloque organisé par le Réseau Mixte Technologique (RMT) AFORCE regroupant 15 partenaires scientifiques, techniques et professionnels sous la coordination du CNPF/IDF autour de l'adaptation des forêts au changement climatique.

Extrait de la conclusion de Stéphane LE FOLL : « La forêt a un rôle majeur. Le Plan National pour la Forêt et le Bois (PNFB) prévu par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 sera présenté au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois (CSFB) début 2016 et décliné dans les régions. L'opération « à l'école de la forêt » va être relancée avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour sensibiliser les scolaires aux enjeux liés à la forêt. Une plate-forme numérique nationale va être mise en place étendant ainsi la démarche initiée par le site « Bois d'Auvergne ». Pour susciter l'intérêt et l'imagination, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour la construction d'une tour en bois de grande hauteur. La forêt est un enjeu pour l'environnement, l'emploi et l'économie, mais aussi de façon plus symbolique pour la découverte des espaces naturels et des territoires ».

Le schéma départemental de gestion cynégétique



Photo JL Van Driessche

Cerfs - Regroupement de mâles avec les bois de velours. Laurie (15)

Le document a été signé le 16 juillet, après de multiples rencontres. Les négociations ont été souvent difficiles, cela a nécessité beaucoup de travail, d'abnégation et la solidarité des trois organismes forestiers, que sont le CNPF, l'ONF et votre Syndicat pour arriver à faire accepter un document qui entérine une baisse significative des effectifs départementaux de cervidés pour les 6 ans à venir. Ce schéma initie sur bien des points une approche plus favorable aux sylviculteurs que nous sommes.

Durant toute l'année nous avons travaillé à amener des éléments factuels, des données techniques, des preuves que la quantité de cervidés sur certains massifs étaient devenus inacceptables pour la gestion forestière, et devaient être revus à la baisse.

Il fallait aussi tout mettre en œuvre afin d'éviter que d'autres massifs ne subissent le même sort.

Si le document signé est une avancée indéniable, notre travail n'en est pas pour autant terminé. Nous allons rester vigilant et suivre de très près les actes et les résultats des différentes unités de gestion cerfs et l'évolution des effectifs de chevreuils dans les pays de chasse.

L'objectif est fixé, nous comptons sur les chasseurs pour l'atteindre.

Retour sur notre assemblée générale à Chaudes-Aigues

l'impact des cervidés sur les peuplements forestiers



Photo G. Morel

L'après midi de notre assemblée générale organisée à Chaudes-Aigues, avait lieu la visite forestière en forêt de La Gravière commune de Jabrun, où nous avons été accueillis par le propriétaire, Monsieur Deltrieu. Sous l'œil averti de notre représentant cantonal, Gérard Lacassagne, ci-contre au centre de la photo, nous pouvons constater l'impact des grands cervidés. Les épicéas de 35 ans au stade de la troisième éclaircie sont écorcés à hauteur d'homme. Ces blessures vont engendrer des dépréciations irrémédiables dans les billes de pieds. Les efforts d'investissement en travaux d'élagage des fûts sont désormais anéantis.

La gestion de la forêt est assurée avec l'aide d'un opérateur professionnel. David Puyraimond ci-contre au centre de la photo, nous présente le mode de gestion de la futaie irrégulière appliquée ici sur les peuplements de douglas. A droite de la photo, Marjorie Batlle, technicienne au CNPF à Saint-Flour, nous apporte les éléments techniques sur ce mode de gestion.

Contact : Marjorie BATLLE
1 rue du théâtre 15100 Saint-Flour
Tél : 04.71.60.24.95



Forêt de la gravière, Jabrun, la gestion des douglas en futaie irrégulière

Evènements

Salon PANORABOIS

Organisé à la Grande Halle à Cournon d'Auvergne (63) les **22,23,24 Janvier 2016**.
Demandez vos invitations au bureau du Syndicat.

Assemblée Générale

2016

Retenez la date du **03 juin 2016** pour notre assemblée générale qui se déroulera dans la région d'Aurillac.

Petites Annonces

Forêt à Vendre

Commune de Laveissière
Massif de sapin - épicéa
55 ha PSG en cours, droit de chasse disponible.
Contact : 06 07 56 21 10

Parcelle forestière

Cros de Montvert
Bois de Crest -
Feuillus - 1.88 ha
contact : 06 88 36 48 30

Nous contacter

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires sur nos services.

Forestiers Privés du Cantal
Maison de la Forêt Privée
39, avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC France

Tél : 04.71.63.61.00

Mail sylviculteurs15@hotmail.com

Le Comptoir des bois de Brive installe un bureau à Parlan.

Le Comptoir des Bois de Brive (CBB), fondé en 1916, filiale du groupe papetier International Paper (IP), est une société d'exploitation forestière spécialisée dans l'achat, le négoce, l'exploitation forestière et la commercialisation de bois. Le CBB est le fournisseur en bois de l'usine de pâte et papier de Saillat sur Vienne mais aussi de nombreux autres industriels du bois.

Dans le cadre de son développement, l'agence « Cantal » implantée depuis de nombreuses années au Rouget, vient d'emménager à Parlan.

A cette occasion, l'inauguration des nouveaux bureaux a été organisée en présence d'une quinzaine de participants, suivie de la visite d'un chantier et d'une présentation de l'usine papetière.



L'objectif était de familiariser le plus grand nombre à la gestion des peuplements forestiers ainsi qu'aux différentes techniques utilisées pour l'exploitation des bois.

Contact CBB
M.CARRIERE Paul
15290 PARLAN
06.07.57.20.22

Le Pays de Montsalvy organise une journée technique sur l'éclaircie résineuse.

Dans le cadre du Plan Local d'Actions Forestières initié par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, le CNPF, Centre National de la Propriété Forestière organisait le 23 octobre dernier une réunion technique sur les éclaircies résineuses.



Monsieur Gaël Drouillard technicien du CNPF, présentait l'organisme, et l'action du PLAF dont il est animateur. Deux propriétaires nous accueillent dans leurs forêts pour visiter leurs actions de gestion.

Un premier chantier d'éclaircie se déroulait sous la conduite de Jérôme Castanier, technicien de la Coopérative Unisylva, avec démonstration d'un abattage mécanisé permettant le classement des produits retirés dans les arbres prélevés au profit des sujets d'avenir.

Une deuxième parcelle faisait l'objet de la visite, avec cette fois-ci un exemple de peuplement avant éclaircie, pour souligner l'importance de la marque, avec l'implantation des cloisonnements nécessaires à la pénétration des engins.

Nous avons noté la présence d'une trentaine de participants, de Monsieur Jean Claude Castanier Maire de Sansac-Veinazès et vice-président de la Communauté de Communes, de Monsieur André PERRIER Adjoint au Maire de Leucamp. Monsieur Gérard Montagut représentait notre syndicat.

Contact : CNPF - 39 Av Georges Pompidou - 15000 Aurillac - Tél: 04.71.63.40.56